

CERTIFICAT



obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

L'autorisation de bâtir pour les travaux ci-dessous a été accordée conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Autorisation de bâtir no.: **2024 40**

Genre des travaux: **l'installation de 32 panneaux photovoltaïques d'une puissance totale de 13.92 kWp sur le toit avant de la maison unifamiliale**

Localisation des travaux: **11, Op Grimmelbach
L-3332 Fennange
Section C de Fennange no. 327/1076**

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents peuvent être inspectés aux bureaux du **service technique de la commune de Bettembourg** pendant le délai de recours devant les juridictions administratives.

Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de l'affichage du présent certificat. (article 37, alinéa 6).

Date d'affichage: 22 FEV. 2024

Bettembourg, le ' 21 FEV. 2024

Laurent ZEIMET
Bourgmestre

Ce certificat est à afficher sur le chantier près du trottoir d'une manière accessible et lisible pour le public.

